

Tiers-lieux pour les étudiant.es : inauguration du 7^{ème} espace réalisé dans le cadre du COMESUP

21 juin 2023

En 2017, l'Université Lumière Lyon 2 a répondu à l'appel à projets du Contrat d'Objectifs et de Moyens Enseignement Supérieur (COMESUP) lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet proposé par l'Université a ainsi obtenu près de 150 000€ sur 5 ans pour réaliser une expérimentation sur l'aménagement d'espaces de travail en libre accès dits « tiers lieux ».

Mercredi 21 juin avait lieu l'inauguration du dernier tiers lieu, réalisé notamment grâce aux financements COMESUP, et situé sur le campus Berges du Rhône, bâtiment Bélénos. Avec ses 34 places, il amène la capacité d'accueil de ces sites à près de 200 places disponibles en permanence sur les horaires d'ouverture des campus.

Pour la Présidente Nathalie Dompnier, l'installation de ces lieux au bénéfice des étudiant.es permet de « faire de notre Université un lieu d'accueil de qualité, qui donne envie de rester, de nouer davantage de liens sur les campus ».

Au total, entre 2017 et 2023, le Service de Pédagogie du Supérieur (SPS) a ainsi aménagé 7 espaces « tiers lieux », sur les campus Porte des Alpes (PdA) et Berges du Rhône (BdR) ouverts aux étudiant.es inscrit.es à l'Université, et aux personnels. Outre la subvention régionale, l'Université a alloué un complément sur fonds propres pour compléter les équipements innovants.

Qu'est-ce qu'un tiers lieu ? il s'agit généralement d'un espace tiers, en dehors du domicile et du lieu de travail. Dans le contexte universitaire, ils sont perçus comme des espaces informels d'apprentissage, par opposition aux espaces formels que sont les salles de cours et amphithéâtres. Ils offrent également une fonction nouvelle, au sein des campus de l'Université Lumière Lyon 2, à des zones de circulation et lieux communs existants.

Ce sont par ailleurs des environnements BYOD (Bring Your Own Device¹), c'est-à-dire que chacun.e vient avec son équipement personnel (ordinateur, tablette ou smartphone) et dispose de fonctionnalités et technologies propices au travail : prises électriques, réseau, télévisions, vidéo-projecteurs, écrans interactifs, tableaux blancs. Le mobilier permet également de varier les postures de travail : individuel, groupe, assis, debout, fixe, mobile, etc.

Objectifs visés par ces espaces de travail en libre accès

- Permettre le travail individuel nécessitant calme et concentration ;
- Favoriser le travail collaboratif, l'acquisition et la co-production de savoirs entre pair.es ;
- Faciliter la création de liens sociaux, les échanges et partages entre étudiant.es ;
- Améliorer la vie des campus en permettant aux étudiant .es de travailler en dehors des cours au sein d'espaces accessibles sans réservation et sur une large plage horaire ;
- Améliorer l'accès à des prises électriques et au réseau internet sécurisé de l'université, pour le suivi des cours en ligne asynchrones, mais aussi synchrones ;

Récapitulatif des tiers lieux et de leurs ouvertures :

	Campus	Lieu	Date ouverture	Places
1	Porte des Alpes	Bâtiment O	Septembre 2018	70
2	Berges du Rhône	Bâtiment Athéna	Février 2020	10
3	Berges du Rhône	Bâtiment Clio	Février 2020	8
4	Porte des Alpes	Bâtiment P	Mai 2021	33
5	Porte des Alpes	Bâtiment D	Avril 2022	23
6	Porte des Alpes	Bâtiment H	Avril 2022	19
7	Berges du Rhône	Bâtiment Bélénos	Mai 2023	34

¹ Bring your own device : apportez vos appareils personnels